









Procédure file

Informations de base	
INI - Procédure d'initiative	2014/2240(INI)
Procédure terminée	
Exploiter le potentiel de création d'emplois et de croissance de la recherche et de l'innovation dans l'économie bleue	
Sujet	
3.15.02 Aquaculture	
3.15.04 Gestion des pêches, pêcheries, lieux de pêche	
3.20.03 Transport maritime de personnes et fret	
3.50.01.05 Secteurs spécifiques de la recherche	
3.50.04 Innovation	
3.70.05 Pollution marine et côtière, pollution par les navires et les hydrocarbures	
4.15.02 Lignes directrices, actions, fonds pour l'emploi	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ITRE Industrie, recherche et énergie	Rapporteur(e) fictif/fictive	
		 SPYRAKI Maria  DALLI Miriam  GRÓBARCZYK Marek Józef  GERBRANDY Gerben-Jan  MARAGALL Ernest  PAKSAS Rolandas	
Commission européenne	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	EMPL Emploi et affaires sociales		10/03/2015
		 AGEA Laura	
	PECH Pêche		03/02/2015
		 THOMAS Isabelle	
	DG de la Commission Recherche et innovation	Commissaire MOEDAS Carlos	

Événements clés			
15/01/2015	Annnonce en plénière de la saisine de la commission		

16/06/2015	Vote en commission		
25/06/2015	Dépôt du rapport de la commission	A8-0214/2015	Résumé
07/09/2015	Débat en plénière		
08/09/2015	Résultat du vote au parlement		
08/09/2015	Décision du Parlement	T8-0291/2015	Résumé
08/09/2015	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de procédure	2014/2240(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	ITRE/8/02296

Portail de documentation

Projet de rapport de la commission		PE546.875	16/03/2015	EP	
Amendements déposés en commission		PE554.856	21/04/2015	EP	
Avis de la commission	PECH	PE549.450	11/05/2015	EP	
Avis de la commission	EMPL	PE552.096	02/06/2015	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0214/2015	25/06/2015	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0291/2015	08/09/2015	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2015)748	24/02/2016	EC	

Exploiter le potentiel de création d'emplois et de croissance de la recherche et de l'innovation dans l'économie bleue

La commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie a adopté un rapport initiative de João FERREIRA (GUE/NGL, PT) sur l'exploitation du potentiel de création d'emplois et de croissance de la recherche et de l'innovation dans l'économie bleue.

Pour rappel, le concept d'économie bleue englobe une vaste palette de secteurs d'activité économique liés aux mers et aux océans, qui peuvent être traditionnels et établis ou émergents (ex : pêche, aquaculture, transports maritimes et fluviaux, ports et logistique, tourisme et navigation de plaisance et de croisière, construction et réparation navales, ouvrages maritimes et de défense du littoral, exploration et exploitation de ressources minérales (offshore), exploitation de l'énergie éolienne offshore et de l'énergie marémotrice, biotechnologie).

Les députés notent que la communication de la Commission intitulée «[L'innovation dans l'économie bleue: réaliser le potentiel de création d'emplois et de croissance de nos mers et océans](#)» a une portée limitée et ne couvre pas tous les secteurs composant l'économie bleue. Ils demandent à la Commission d'élargir et d'intégrer son approche des défis liés à l'innovation et à la création d'emplois à l'ensemble des divers secteurs en interaction.

Le rapport :

- préconise une définition spécifique et complète de l'économie bleue, à même d'intégrer toutes les activités sectorielles et intersectorielles en rapport avec les océans, les mers et les zones côtières, qui inclue également les activités de soutien directes et indirectes;
- attire l'attention sur l'importance transversale de l'innovation pour toutes ces activités, qu'elles soient traditionnelles ou émergentes;
- défend la nécessité d'élaborer une planification stratégique des activités de l'économie bleue, des modes de financement direct, une définition des priorités et un plan d'action, de manière à dynamiser ce secteur d'ici 2020.

Les députés invitent les États membres à réaliser une analyse et une quantification scientifiques de l'étendue de leurs activités existantes liées à l'économie bleue et appellent au développement d'une stratégie qui doit rassembler des initiatives sur tous les secteurs maritimes.

Protéger les écosystèmes : l'économie bleue devrait protéger, restaurer et conserver les écosystèmes, la biodiversité, la résilience et la productivité des mers et océans. Les députés insistent sur le rôle important des nouvelles technologies pour neutraliser la dégradation des écosystèmes marins et considèrent que le principe de précaution et l'approche écosystémique devraient constituer un élément central de l'économie bleue.

Améliorer la connaissance des mers et des océans : le développement durable de l'économie bleue exige davantage d'investissement dans les connaissances et la recherche. Rejetant les coupes budgétaires dans le programme-cadre de recherche Horizon 2020 proposées par la Commission, les députés estiment que pour améliorer les connaissances sur le milieu marin et son potentiel économique, l'Union et les États membres devraient assurer un financement solide, garanti et prévisible sur le long terme, sans mettre en péril le financement des programmes déjà existants et en cours.

Collecte de données : les députés invitent la Commission à promouvoir la collecte de données scientifiques actualisées et périodiques sur l'état des populations marines dans les eaux territoriales de l'Union et en dehors de celles-ci en coopération avec d'autres organismes internationaux. Ils préconisent l'établissement d'objectifs claires et de délais concrets en vue de renforcer la transparence et l'accessibilité et d'assurer pleinement l'interopérabilité et l'harmonisation des données. Ils demandent également la mise à disposition du public des informations sur les mers et les océans, afin d'encourager l'innovation.

Secteurs traditionnels : le rapport attire l'attention sur l'évolution négative et la détérioration de certains secteurs plus traditionnels de l'économie (comme la pêche ou la construction et réparation navales, entre autres), en particulier dans des régions où ils jouaient un rôle phare. Il insiste sur l'importance de la recherche marine et maritime et d'une coopération renforcée dans ces secteurs, entre les chercheurs, entre les États membres et entre les régions, afin de combler le fossé entre les États membres, de surmonter la concentration géographique dans certaines zones et de stimuler la compétitivité des zones côtières et la création d'emplois locaux, durables et de qualité.

Remédier au manque de compétences : convaincus que le manque de personnels qualifiés - chercheurs, ingénieurs, techniciens, ouvriers - constitue un obstacle à la pleine réalisation du potentiel de l'économie bleue, les députés invitent les États membres et les autorités régionales à investir dans une dimension sociale ambitieuse de la croissance bleue et des compétences maritimes en vue de promouvoir la formation et l'accès des jeunes aux professions maritimes. La Commission est invitée à défendre les droits des travailleurs et à garantir des conditions de travail sûres dans tous les secteurs de l'économie bleue, qu'ils soient établis ou émergents.

Cadre financier adéquat : le rapport préconise la création d'un cadre financier approprié visant à stimuler l'innovation, le développement durable de l'économie bleue et la création d'emplois, qui permette d'intégrer et de coordonner les instruments financiers disponibles et d'y faciliter l'accès (Fonds structurels et d'investissement, programme-cadre de recherche, une éventuelle future communauté de la connaissance et de l'innovation (CCI) centrée sur l'économie bleue, Fonds européen pour les investissements stratégiques). Il attire l'attention sur la nécessité de promouvoir une meilleure adéquation entre les divers instruments et les besoins des différents acteurs.

Les députés soulignent que les industries côtières soutenant l'économie bleue offshore constituent le lien vital garantissant l'innovation maritime et invitent donc la Commission à fournir un soutien accru à ces industries. Ils estiment également que les communautés côtières et insulaires doivent participer pleinement à toutes les phases du développement de l'économie bleue.

Approches sectorielles : le rapport préconise, entre autres :

- de renforcer le soutien à la modernisation et au développement durable du secteur de la pêche et de la transformation des produits de la pêche, en privilégiant la pêche artisanale, en visant la hausse de la sélectivité des engins de pêche et la baisse de la consommation énergétique;
- de recenser et de promouvoir des attractions culturelles et naturelles, tout en soulignant le rôle des «zones interdites» en vue d'aider les zones vierges à survivre;
- de soutenir résolument la recherche scientifique dans le domaine de l'aquaculture européenne, notamment celui de la culture de nouvelles espèces, en assurant un approvisionnement alimentaire durable;
- d'intégrer des critères environnementaux et de développement durable dans les normes de production et l'étiquetage et de récompenser les producteurs responsables;
- de prendre des mesures immédiates en matière de transport maritime en vue d'améliorer l'efficacité et d'accélérer la décarbonisation du secteur;
- de revoir de fond en comble la politique en matière de construction navale tout en prévoyant des soutiens spécifiques à la relance et à la modernisation de l'industrie navale en Europe.

Exploiter le potentiel de création d'emplois et de croissance de la recherche et de l'innovation dans l'économie bleue

Le Parlement européen a adopté par 573 voix pour, 56 contre et 71 abstentions, une résolution sur l'exploitation du potentiel de création d'emplois et de croissance de la recherche et de l'innovation dans l'économie bleue.

Pour rappel, le concept d'économie bleue englobe une vaste palette de secteurs d'activité économique liés aux mers et aux océans, qui peuvent être traditionnels et établis ou émergents (ex : pêche, aquaculture, transports maritimes et fluviaux, ports et logistique, tourisme et navigation de plaisance et de croisière, construction et réparation navales, ouvrages maritimes et de défense du littoral, exploration et exploitation de ressources minérales (offshore), exploitation de l'énergie éolienne offshore et de l'énergie marémotrice, biotechnologie).

Selon le Parlement, la communication de la Commission intitulée «[L'innovation dans l'économie bleue: réaliser le potentiel de création d'emplois et de croissance de nos mers et océans](#)» a une portée limitée et ne couvre pas tous les secteurs composant l'économie bleue. Il a donc demandé à la Commission d'élargir et d'intégrer son approche des défis liés à l'innovation et à la création d'emplois à l'ensemble des divers secteurs en interaction.

La résolution a :

- préconisé une définition spécifique et complète de l'économie bleue, à même d'intégrer toutes les activités sectorielles et

intersectorielles en rapport avec les océans, les mers et les zones côtières, qui inclue également les activités de soutien directes et indirectes;

- attiré l'attention sur l'importance transversale de l'innovation pour toutes ces activités, qu'elles soient traditionnelles ou émergentes;
- défendu la nécessité d'élaborer une planification stratégique des activités de l'économie bleue, des modes de financement direct, une définition des priorités et un plan d'action, de manière à dynamiser ce secteur d'ici 2020.

Les députés ont invité les États membres à réaliser une analyse et une quantification scientifiques de l'étendue de leurs activités existantes liées à l'économie bleue et appelé au développement d'une stratégie qui devant rassembler des initiatives sur tous les secteurs maritimes.

Protéger les écosystèmes : l'économie bleue devrait protéger, restaurer et conserver les écosystèmes, la biodiversité, la résilience et la productivité des mers et océans. Les députés ont insisté sur le rôle important des nouvelles technologies pour neutraliser la dégradation des écosystèmes marins tout en considérant que le principe de précaution et l'approche écosystémique devraient constituer un élément central de l'économie bleue.

Améliorer la connaissance des mers et des océans : le développement durable de l'économie bleue exige davantage d'investissement dans les connaissances et la recherche.

Rejetant les coupes budgétaires dans le programme-cadre de recherche Horizon 2020 proposées par la Commission, le Parlement a estimé que pour améliorer les connaissances sur le milieu marin et son potentiel économique, l'Union et les États membres devraient assurer un financement solide, garanti et prévisible sur le long terme, sans mettre en péril le financement des programmes déjà existants et en cours.

Collecte de données : la Commission est invitée à promouvoir la collecte de données scientifiques actualisées et périodiques sur l'état des populations marines dans les eaux territoriales de l'Union et en dehors de celles-ci en coopération avec d'autres organismes internationaux. Les députés ont préconisé :

- l'établissement d'objectifs claires et de délais concrets en vue de renforcer la transparence et l'accessibilité et d'assurer pleinement l'interopérabilité et l'harmonisation des données;
- la mise à disposition du public des informations sur les mers et les océans, afin d'encourager l'innovation.

Secteurs traditionnels : la résolution a attiré l'attention sur l'évolution négative et la détérioration de certains secteurs plus traditionnels de l'économie (comme la pêche ou la construction et réparation navales, entre autres), en particulier dans des régions où ils jouaient un rôle phare. Le Parlement a insisté sur l'importance de la recherche marine et maritime et d'une coopération renforcée dans ces secteurs, entre les chercheurs, entre les États membres et entre les régions, afin de combler le fossé entre les États membres, de surmonter la concentration géographique dans certaines zones et de stimuler la compétitivité des zones côtières et la création d'emplois locaux, durables et de qualité.

Remédier au manque de compétences : convaincus que le manque de personnels qualifiés - chercheurs, ingénieurs, techniciens, ouvriers - constitue un obstacle à la pleine réalisation du potentiel de l'économie bleue, le Parlement a invité les États membres et les autorités régionales à investir dans une dimension sociale ambitieuse de la croissance bleue et des compétences maritimes en vue de promouvoir la formation et l'accès des jeunes aux professions maritimes. La Commission a par ailleurs été invitée à :

- défendre les droits des travailleurs et à garantir des conditions de travail sûres dans tous les secteurs de l'économie bleue, qu'ils soient établis ou émergents ;
- recueillir les données relatives aux carrières maritimes à tous les niveaux et à utiliser ces données pour explorer les perspectives d'emploi.

Cadre financier adéquat : le Parlement a demandé à la Commission : i) de recenser les fonds européens disponibles pour financer les activités de l'économie bleue et de les concentrer en une unique plateforme accessible à l'ensemble des citoyens; ii) de réserver des fonds dédiés à l'innovation et à la croissance bleue.

La résolution a préconisé la création d'un cadre financier approprié visant à stimuler l'innovation, le développement durable de l'économie bleue et la création d'emplois, qui permette d'intégrer et de coordonner les instruments financiers disponibles et d'y faciliter l'accès (Fonds structurels et d'investissement, programme-cadre de recherche, une éventuelle future communauté de la connaissance et de l'innovation (CCI) centrée sur l'économie bleue, Fonds européen pour les investissements stratégiques).

Les députés ont souligné que les industries côtières soutenant l'économie bleue offshore constituaient le lien vital garantissant l'innovation maritime et ont invité la Commission à fournir un soutien accru à ces industries. Ils ont par ailleurs rejeté toute vision tendant à ne privilégier que le seul secteur privé en soutenant que le renforcement et la modernisation du secteur public pourraient considérablement dynamiser l'économie bleue.

Approches sectorielles : le Parlement a préconisé, entre autres :

- de renforcer le soutien à la modernisation et au développement durable du secteur de la pêche et de la transformation des produits de la pêche, en privilégiant la pêche artisanale, en visant la hausse de la sélectivité des engins de pêche et la baisse de la consommation énergétique;
- de renforcer le rôle des groupes de développement de la pêche dans le cadre de la nouvelle Politique commune de la pêche (PCP), en leur attribuant davantage de ressources;
- de recenser et de promouvoir des attractions culturelles et naturelles, tout en soulignant le rôle des «zones interdites» en vue d'aider les zones vierges à survivre;
- de soutenir la recherche scientifique dans le domaine de l'aquaculture européenne, notamment celui de la culture de nouvelles espèces, en assurant un approvisionnement alimentaire durable;
- d'intégrer des critères environnementaux et de développement durable dans les normes de production et l'étiquetage et de récompenser les producteurs responsables;
- de prendre des mesures immédiates en matière de transport maritime en vue d'améliorer l'efficacité et d'accélérer la décarbonisation du secteur;
- de revoir en profondeur la politique en matière de construction navale tout en prévoyant des soutiens spécifiques à la relance et à la modernisation de l'industrie navale en Europe.